

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 23

Pour : 23

Date de la convocation : 24 mars 2026

Séance du 31 Mars 2026

Délibération 2026 – 31-03 - 08

L'an deux mil vingt-six le 31 mars

À 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

Alain GIVORD	Nathalie DUCLOS	Claude RABUEL
Françoise BERTHOUD	Marie-Laure RITTON	Sébastien LEQUEUX
Loïc BON	Karine THIBERT	Andy GOUJON
Aurélie PAYOT	Cédric GREGOIRE	Cécile CREUSEVAUT
Sébastien JAEGY	Denise ZARAGOZA	Ufuk YUKSEL
Charlène SOUPE	Christophe DESMARIS	Laurence PAQUELET
Rémi TEYSSOT	Delphine STEPHAN	Sébastien DURAFFOURG

Absent(e) excusé(e) : René **TRONCY**

Pouvoirs : René **TRONCY** donne pouvoir à Claude **RABUEL**

Secrétaire de séance : Elodie **DESMARIS**

Objet : Election du délégué à la SEMCODA

Objet : Désignation du délégué à la SEMCODA

Vu les articles : L 1522-1 - L 1524-5 et L 2122-21 du CGCT,

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA avec 1900 actions.

Il informe le conseil municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des communes actionnaires.

Cette assemblée se réunira pour désigner parmi les délégués de communes actionnaires cinq administrateurs qui siègeront au sein du conseil d'administration de la SEMCODA.

Le délégué devra présenter au moins une fois par an au conseil Municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société et notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la SEMCODA.

Il informe le conseil municipal qu'en tant que Maire, il représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA, et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune.

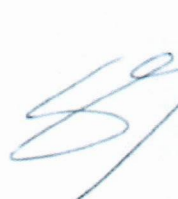
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Madame Nathalie DUCLOS, Adjointe au Maire comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.
- **ACCEPTE** en étant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur représentant les communes actionnaires.
- **DÉSIGNE** Madame Nathalie DUCLOS, Adjointe au Maire comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du conseil municipal

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU 03 AVR. 2026

**Adopté à l'unanimité,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain GIVORD**



Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20260331-31-03-2026-08-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2026